



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2002/L.17
28 octobre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dix-septième session
New Delhi, 23-29 octobre 2002
Point 4 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

**EXAMEN DES TRAVAUX D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE ENTREPRIS
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ET DU PROTOCOLE DE KYOTO**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des renseignements présentés dans le document FCCC/SBSTA/2002/INF.12 sur les activités d'ordre méthodologique entreprises dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto.
2. Le SBSTA a noté que de nombreuses activités consacrées à la mise au point de directives pour la notification d'informations, y compris les communications nationales, et la diffusion de renseignements sur les méthodes, lignes directrices, modalités et règles ont été entreprises au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.
3. Le SBSTA a conclu que la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto et le développement du processus de riposte aux changements climatiques afin d'atteindre l'objectif ultime de la Convention bénéficieraient d'un examen approfondi des travaux d'ordre méthodologique en cours et de l'élaboration d'une approche stratégique à long terme des futurs travaux dans ce domaine.

4. Le SBSTA a invité les Parties à présenter, le 15 février 2003 au plus tard, leurs vues concernant les activités méthodologiques précises qu'il y aurait lieu de mener et l'approche plus stratégique qu'il faudrait concevoir pour les futurs travaux d'ordre méthodologique. Les Parties devaient notamment faire connaître leur sentiment au sujet de la nature des travaux d'ordre méthodologique qu'il conviendrait d'entreprendre, de la manière dont il faudrait procéder, des responsables de ce travail et de ses priorités. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir une compilation des documents ainsi présentés et d'élaborer une synthèse de ces communications compte tenu du document FCCC/SBSTA/2002/INF.12 afin d'engager le débat sur les éléments d'un éventuel programme de travail que le SBSTA examinerait à sa dix-huitième session.

5. Le SBSTA a invité les Parties à centrer leurs communications, notamment sur les thèmes indiqués à la section III du document FCCC/SBSTA/2002/INF.12.

6. Le SBSTA a invité le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à réviser les *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* compte tenu des travaux pertinents menés dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto¹ et à s'efforcer d'achever ce travail pour le début de l'année 2006.

7. Le SBSTA a demandé au secrétariat de fournir des renseignements sur les méthodes et les données qui ont été utilisées par les Parties pour estimer les émissions par les sources et les absorptions par les puits des gaz à effet de serre, compte tenu des résultats de la période d'essai des examens annuels des inventaires (décision 6/CP.5) afin d'étayer, entre autres, les travaux visés au paragraphe 6 ci-dessus et d'élaborer un rapport qu'il examinerait à sa dix-neuvième session.

8. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de ce point à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions.

¹ Ces travaux englobent, entre autres, les activités menées par le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, ainsi que l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I.